

Recrutement du Directeur diocésain de l'Enseignement Catholique en Ille-et-Vilaine pour la rentrée scolaire 2025

Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes,
conformément à l'article 210 du Statut de l'Enseignement Catholique en France,
est conduit à « choisir » un nouveau Directeur diocésain de l'Enseignement catholique
en Ille-et-Vilaine à partir du 1^{er} septembre 2025,
suite au départ à la retraite de l'actuel Directeur diocésain.

I - C'est pourquoi, un appel à candidature est lancé pour la mission de Directeur diocésain de l'Enseignement Catholique en Ille-et-Vilaine et de Délégué épiscopal, exercée selon le Statut de l'Enseignement Catholique en France (2013).

♦ Chaque candidature est à adresser avant le samedi 1^{er} mars 2025 à :

Mgr Pierre d'Ornellas, archevêché, Maison diocésaine, 45 rue de Brest, 35042 Rennes cedex.

♦ Chaque candidature doit comporter une lettre de motivations personnelles et un curriculum vitae, ainsi que des noms de personnes qui pourraient éventuellement donner leur avis.

II - Quelques aspects de l'Enseignement catholique en Ille-et-Vilaine et de la mission du Directeur diocésain-Délégué épiscopal :

1. L'Enseignement catholique en Ille-et-Vilaine est dynamique et prospectif afin de continuer à assurer et à développer sa présence selon les moyens disponibles et les besoins des territoires. Il se veut en mouvement grâce à une triple démarche : démarche prospective globale au service d'une écologie intégrale ; démarche empreinte de notre identité catholique ; démarche engageante pour relever les défis éducatifs majeurs. Il accomplit sa mission selon les **cinq axes majeurs** qu'il s'est donné :
 - Un réseau reconnu et rayonnant.
 - Un réseau structuré en perpétuelle évolution.
 - Un réseau qui réinterroge les apprentissages et la formation.
 - Un réseau qui prend soin de tous.
 - Un réseau porté par ses organisations bénévoles.
2. L'Enseignement Catholique en Ille-et-Vilaine **en chiffres**, c'est 328 établissements scolaires catholiques selon la répartition suivante :
 - Premier degré : 248 écoles.
 - Second degré : 48 collèges et 30 lycées (dont 8 sont des lycées agricoles et dont 24 ont des filières d'Enseignement supérieur).
 - Enseignement supérieur : 2 : l'Institut Catholique de Rennes et l'ECAM Louis de Broglie. Soit 328 établissements (dont 10 sont des collèges-lycées) avec plus de 85 200 jeunes qui y sont scolarisés.

./.

3. **L'Archevêque de Rennes** préside les assemblées plénières du CODIEC ainsi que la Conférence des Tutelles. Il participe, selon ses possibilités, au Conseil de Tutelle.
4. La mission du Directeur diocésain-Délégué épiscopal est une belle **source de joies** et requiert un grand **sens des responsabilités** que lui confie l'Église. Celle-ci est soucieuse d'accomplir sa mission d'éducation intégrale selon l'Évangile dans le cadre scolaire. Pour participer pleinement à cette mission, le Directeur diocésain-Délégué épiscopal doit :
- savoir fédérer les énergies afin de continuer à tisser une fraternité dans le réseau des chefs d'établissements ;
 - maintenir une juste gouvernance managériale dans le respect du principe de subsidiarité et de la mission de chacun ;
 - animer le réseau de l'Enseignement catholique par l'écoute, le dialogue et la proximité ;
 - mettre en œuvre des capacités professionnelles pour conduire des réflexions et des projets sur le plan éducatif, pédagogique, organisationnel et gestionnaire ;
 - poursuivre la dynamique prospective engagée pour le maintien d'un Enseignement catholique attractif dans un contexte de baisse démographique ;
 - susciter des relations cordiales avec les Tutelles congréganistes ;
 - apporter son soutien aux bénévoles sans lesquels la vie des établissements scolaires serait gravement pénalisée ;
 - veiller à la permanence des moyens financiers pour une juste croissance de l'Enseignement catholique ;
 - entretenir des relations privilégiées et libres avec les instances académiques et les responsables du réseau de l'Enseignement public en Ille-et-Vilaine ;
 - se sentir en accord avec les cinq axes majeurs de l'Enseignement catholique du diocèse de Rennes ;
 - adhérer selon une conviction juste et appropriée à l'identité catholique vivante et visible ;
 - chercher à situer l'Enseignement catholique, en respectant sa mission institutionnelle, dans la vie du diocèse de Rennes ;
 - travailler en bonne collaboration avec les trois autres Directeurs diocésains de Bretagne ;
 - garder des relations de confiance avec l'Archevêque dont il est le Délégué épiscopal ;
 - préserver un équilibre de vie selon ses responsabilités familiales pour son bien personnel et le bien de sa famille ;
 - choisir d'habiter en Ille-et-Vilaine.
5. Le Directeur diocésain reçoit une **lettre de mission** de l'Archevêque. Ce dernier le sollicite pour qu'il puisse, selon ses possibilités, participer à certains de ses conseils afin qu'une symbiose existe, dans le respect des missions institutionnelles, entre la vie de l'Enseignement catholique et la vie pastorale du diocèse de Rennes.

Rennes, le mardi 7 janvier 2025